## Pas de traitement de faveur pour les gens du voyage

## Rennaz

Le député UDC Dylan Karlen s'étonne de la présence de caravanes immatriculées en France à Rennaz. Celles-ci sont arrivées en Suisse avant le 17 mars, assure le Canton.

Comment les gens du voyage ontils pu franchir la frontière franco-suisse en plein confinement? C'est la question que se pose Dylan Karlen. Le député villeneuvois a interpellé mardi dernier le Conseil d'État à ce sujet. Dans son texte intitulé «Pandémie: les gens du voyage au-dessus des lois?» l'élu UDC s'interroge: «Depuis quelques semaines déjà, des caravanes de gens du voyage, essentiellement immatriculées en France, se sont amassées sur la place d'accueil de Rennaz. Certaines sources font état d'un franchissement de la frontière après sa fermeture décrétée à la suite de la pandémie de coronavirus. On peut donc légitimement s'interroger sur la date, le lieu et surtout le pourquoi de l'autorisation de tels franchissements, s'ils ont bien eu lieu.»

Préfet du Nord vaudois et médiateur cantonal, Étienne Roy indique que les convois immatriculés en France sont arrivés en Suisse avant le 17 mars et le début du confinement, «certains en février déjà. Une partie des occupants installés à Rennaz à l'époque ont regagné la France au début du confinement.» Lundi matin, pourtant, de nouvelles caravanes faisaient leur entrée sur la place de Rennaz. «Une partie des véhicules arrivés là ces dernières semaines viennent de Suisse alémanique et se trouvaient également sur le territoire suisse avant le 17 mars», réagit Étienne Roy. Ce dernier indique que les prescriptions fédérales ont été respectées ces derniers mois: «Les allers et retours hors de la place d'accueil ont été relativement restreints.»

Dans les commerces du secteur des Fourches, jouxtant l'aire d'accueil, plusieurs employés affirment que les occupants ont fréquenté avec assiduité leur échoppe. «Au début du confinement, on les voyait arriver en groupe d'une demi-douzaine, en famille, avec leurs enfants, relève l'un d'eux, sous couvert d'anonymat. Mais assez vite, ils se sont adaptés aux règles sanitaires.»

**David Genillard** 



La majorité des caravanes stationnées à Rennaz sont immatriculées en France. CHANTAL DERVEY